



## Délibérations de la séance ordinaire Du 03 septembre 2013 à 18h15

Présents : MM.

Nombre de conseillers	BUGADA, CASSARD, LAURENT	Neuvy/Barangeon
En exercice : 13	DELAS, LEGER, BISSON	Vignoux/Barangeon
Présents : 10	JOUANNET, MARTEAU	Vouzeron
Votants : 12	PINGUET	Nançay
	BLANC	Saint Laurent

M. GODARD donne pouvoir à Mme BLANC – M. HUARD donne pouvoir à M. DELAS

### ADMINISTRATIF

#### N°4013 : Plans de financement pour des travaux d'extension de l'éclairage sur la commune de Vouzeron

Dans le cadre de travaux d'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), le Président propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux d'extension de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vouzeron.

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Reste à charge pour la CCVF (50%)
<b>Vouzeron – route Loeuf du houx</b>	21 299.86 €	10 649.93 €	10 649.93 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement proposé.

#### N°4113 : Fonds de concours – route de la Loeuf du Houx à Vouzeron

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L1111-10, L2321-2 et 3, L5214-16 V, L5216-5 VI...

Vu la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret 2012-716 du 7 mai 2012 et l'Instruction comptable M14

Vu le Décret du 23 décembre 2011 et la Circulaire n° IOCB1203166C du 5 avril 2012

CONSIDERANT que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué

CONSIDERANT que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public des communes, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE) va faire effectuer des travaux d'extension de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vouzeron.

Pour ce faire, il sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Fonds de concours demandé (25%)	Reste à charge pour la CCVF (25%)
<b>Vouzeron – route loeuf du houx</b>	21 299.86 €	10 649.93 €	5 324.96 €	5 324.97 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement proposé.

N°4213 : Plans de financement pour des travaux d'extension de l'éclairage public (PLAN REVE) sur la commune de Vignoux/Barangeon

Dans le cadre de travaux d'éclairage public proposé par le SDE18, le Président propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux d'extension de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux/Barangeon.

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Reste à charge pour la CCVF (50%)
<b>Vignoux/B</b> – route de Fontenette	2 649.66 €	1 324.83 €	1 324.83 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement proposé.

N°4313 : Fonds de concours – Route de Fontenette à Vignoux

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public des communes, le SDE18 va faire effectuer des travaux d'extension de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux/Barangeon.

Pour ce faire, il sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Fonds de concours demandé (25%)	Reste à charge pour la CCVF (25%)
<b>Vignoux/B</b> – route de Fontenette	2 649.66 €	1 324.83 €	662.41 €	662.42 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement proposé.

N°4413 : Plans de financement pour des travaux d'extension de l'éclairage public sur la commune de Vignoux/Barangeon

Dans le cadre de travaux d'éclairage public proposé par le SDE18, le Président propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux d'extension de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux/Barangeon.

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Reste à charge pour la CCVF (50%)
<b>Vignoux/B</b> – route de la Forêt	8 841.42 €	4 420.71 €	4 420.71 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement proposé.

N°4513 : Fonds de concours – Route de la Forêt à Vignoux

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public des communes, le SDE18 va faire effectuer des travaux d'extension de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux/Barangeon.

Pour ce faire, il sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (50%)	Fonds de concours demandé (25%)	Reste à charge pour la CCVF (25%)
<b>Vignoux/B</b> – route de la Forêt	8 841.42 €	4 420.71 €	2 210.35 €	2 210.36 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement proposé.

N°4613 : Création d'un budget annexe et d'une régie directe pour le Transport scolaire

Le Président explique que la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) signé par le Préfet du Cher le 21 décembre 2011 prévoyait le transfert de la compétence Transport Scolaire du SIVOS de Saint Laurent/Vouzeron à la Communauté de communes des Villages de la Forêt. Il rappelle que ce transfert sera effectif au **01 janvier 2014** et que la CCVF devra assurer la gestion de ce service « Transport Scolaire » avec ses propres moyens humains, matériels et techniques, donc en régie directe. A ce titre, le Président propose de créer un budget annexe « Transport Scolaire » en M43 dont le mode de gestion sera la régie directe. Afin d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il propose de prévoir la somme de 80 000€ au budget de ce dernier et de réajuster les montants pour le vote du Budget Primitif prévu en avril 2014.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter** les propositions du Président et **précise** que le Président et le comptable public sont chargés de la mise en œuvre de cette décision.

N°4713 : Demande de subvention et plan de financement pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'immobiliers d'entreprise au sein de la ZAC de la Landette à Vignoux/B

Le Président expose :

La Communauté de Communes des Villages de la Forêt a engagé une réflexion sur le développement de la ZAC intercommunale de la Landette. Ainsi, en décembre 2012, elle a lancé un marché à procédure adaptée ayant pour objet :

**Etude d'opportunité économique et de faisabilité pour l'implantation d'immobiliers d'entreprise au sein de la zone d'activité communautaire de la Landette à Vignoux sur Barangeon**

En avril 2013, le bureau d'études **FUTURIS** a été retenu pour un montant prévisionnel de marché de 16 900 € HT.

Le Président demande au conseil l'accord :

- pour demander une subvention au Président du Conseil Régional du Centre sous couvert du Président de Pays dans le cadre du contrat régional du Pays de Vierzon validé par la commission permanente régionale en date du 5 juillet 2013
- pour l'adoption du plan de financement suivant :

Libellé	Montant subventions HT	Taux
Conseil Régional du Centre	13 520,00€	80.00 %
Autofinancement	3 380,00 €	20.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>16 900,00 €</b>	<b>100.00 %</b>

Le conseil décide **par 8 voix pour et 4 abstentions** (M. Bugada – Mme Cassard – Mme Laurant – M. Pinguet) d'autoriser le Président à demander les subventions visées ci-dessus et de signer tous documents concernant cette décision.

N°4813 : Choix d'un scénario pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'immobiliers d'entreprise au sein de la ZAC de la Landette à Vignoux/B

Le Président expose les hypothèses de scénarii qui émergent de la phase I de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'immobiliers d'entreprise au sein de la ZAC de la Landette à Vignoux/B. Il propose au conseil de valider un des trois scénarios proposé pour la phase II.

**1 : sans intervention de la collectivité**

La CCVF n'intervient pas. Elle laisse la demande émerger (ou pas) naturellement, conformément aux tendances observées ces dernières années, et se contente de répondre au cas par cas.

**Avantage** Pas d'investissement lourd en amont, on ne construit qu'à coup sur.

**Inconvénient** La CCVF ne disposant pas d'avantage comparatif déterminant par rapport aux autres zones concurrentes, elle risque d'être peu ou pas consultée pour une implantation. Aucun effet dynamique créateur

de richesses ou d'emploi ne se fera sentir.

## 2 : investissement tout azimut

La CCVF décide d'augmenter l'offre immobilière : terrains viabilisés 1 ou 2 locaux relais prêts à l'emploi à destination d'entreprises artisanales sur son territoire, en investissant pour palier aux défauts les plus criants (haut débit, accessibilité, qualité des bâtiments et des zones d'activité).

Une stratégie réaliste (commercialisation, communication devrait encadrer les démarches).

**Avantage** Proposer des produits immédiatement disponibles, de qualité, permettant de répondre aux demandes urgentes.

**Inconvénient** On a vu que la demande exprimée était faible et hétérogène : quelle offre mettre en face ? Par ailleurs, le coût est élevé (trop élevé pour la CCVF?) et le retour sur investissement incertain et...peut-être lointain!

## 3 : cibler quelques demandes et les faire émerger à travers un ou des produits immobiliers simples et accessibles

Mettre en valeur la disponibilité en terrain (avec des moyens de commercialisation)

Préparer une offre immobilière limitée au niveau local élargi, d'une manière concertée, avec un regroupement d'entreprises qui vont créer une offre basique.

Envisager une stratégie économique simple et Préparer une communication et un partenariat adapté

**Avantage** Une réponse innovante, adaptée aux demandes, simple dynamique, peu coûteuse à tester, très raisonnable en réalisation.

**Inconvénient** Une partie aléatoire. Solution à tester.

Le conseil, après en avoir délibéré, **VALIDE** par 8 voix pour et 4 abstentions (M. Bugada – Mme Cassard – Mme Laurant – M. Pinguet) **le scénario 3**.

## TOURISME

### N°4913 : Création poste Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe

Le Président explique que Mme DERBIER a réussi le concours d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe. Il demande l'autorisation de créer et d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe pour cette dernière à compter du 1<sup>er</sup> septembre et de fermer en contrepartie son poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe. Le Conseil, **accepte à l'unanimité** la proposition du Président

## ORDURES MENAGERES

### N°5013 : Admission en non valeur

Le Président expose au conseil la demande d'admission en non valeur sur le budget OM établi par la perception de Mehun/Yèvre et concernant la confection Rousseau à Vignoux/Barangeon pour un montant de 125 €. Il demande l'autorisation de mettre cette somme en non valeur.

Le Conseil, **accepte à l'unanimité** la proposition du Président.

*Séance levée à 21h00*